

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance spéciale tenue ce **dixième jour de juillet 2006 à 19h15** au lieu ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Madame Monique Carré
Monsieur Martin Sévigny
Monsieur Serge Bizier
Monsieur Fernand Ruel
Monsieur André Bergeron
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de Monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Le greffier, Mario Juare, est également présent.

Cette séance spéciale est tenue conformément à l'article 325 de la Loi sur les cités et villes, tous les membres du conseil municipal étant présents et tous ayant renoncé par écrit à l'avis de convocation.

06-07-183

Subvention ORASSE

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise le versement d'un montant de 3 500 \$ à l'organisme ORASSE de Princeville afin de venir en aide aux gens moins fortunés et éprouvant des difficultés financières au cours de l'année 2006.

ADOPTÉE

06-07-184

Rejet des soumissions pour la camionnette du préventionniste

ATTENDU le rapport d'ouverture des soumissions déposé par le greffier;

ATTENDU QUE les résultats dépassent les prévisions qui avaient été faites pour l'acquisition de ce genre de véhicule;

Il est proposé par le conseiller Fernand Ruel, appuyé par le conseiller Serge Bizier, et unanimement résolu de rejeter l'ensemble des soumissions pour la fourniture d'une camionnette pour le service de prévention incendie de Princeville.

ADOPTÉE

06-07-185

Achat d'une camionnette usagée pour le préventionniste

ATTENDU QU'un véhicule usagé répondant aux besoins du service a été trouvé;

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de procéder à l'acquisition d'une camionnette pour le préventionniste de marque Toyota, modèle Tacoma, 2002 auprès de Automobile Laurier de Norbertville au prix de 21 000 \$ avant taxes;

QUE le directeur des Travaux publics soit autorisé à immatriculer ledit véhicule ainsi que d'y installer les équipements de sécurité et communications ainsi que le lettrage approprié;

QU'un montant de 24 000 \$ soit approprié du surplus accumulé de la nouvelle Ville de Princeville pour financer cette dépense.

ADOPTÉE

06-07-186

Levée de la séance spéciale

Sur une proposition du conseiller Martin Sévigny, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que la séance spéciale soit levée.

ADOPTÉE

Mario Juare, greffier

Gilles Fortier, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

Louise Bergeron, trésorière